



CERTIFICAT de SPECIALISATION

Travaux Mécanisés de Génie Ecologique (C.S. – TMGE)

En alternance ou en formation continue

Durée

Apprentis : 400 h en centre
1 an de contrat d'apprentissage
Formation Continue : 400 h en centre – 12 semaines de formation en milieu professionnel minimum.

Dates

Octobre à juin

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Le travail et les métiers

Le certificat de spécialisation (CS) option "Travaux mécanisés de génie écologique" est un titre du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de l'aménagement. Il constitue une spécialisation et un approfondissement qui permettent de développer une technicité dans la réalisation de travaux de génie écologique exigeant l'utilisation de différents engins

Débouchés

La qualification permet d'entrer dans la vie active en devenant ouvrier paysagiste qualifié et spécialisé en conduite de chantier pour les projets qui visent à favoriser la résilience des écosystèmes en appliquant les principes de l'ingénierie écologique.. Elle peut permettre d'accéder à un poste de chef d'équipe, en fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise.

Poursuite d'études

Possibilité d'intégrer un diplôme de niveau 5 (BTS, Titre pro).

Objectifs pédagogiques :

- C1-Organiser des travaux mécanisés de génie écologique
- C2-Réaliser des interventions mécanisées de végétation et de suppression de biomasse
- C3-Réaliser des interventions de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques

Public concerné et mode de financement :

- Public jeune ou adulte (demandeurs d'emploi ou salariés)
Contrat de professionnalisation ; Contrat d'apprentissage ; CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF (Compte Personnel de Formation).
- Modalités d'accès
 - Parcoursup de janvier à mars (parcoursup.fr)
 - Dossier de candidature (demande par téléphone ou par mail)

Pour tout contrat d'apprentissage : majoration de 15 points sur salaire (si apprenti titulaire d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel ou d'un titre homologué et qui souhaite préparer un diplôme ou titre de même niveau, lorsque la nouvelle qualification est en rapport direct avec celle qui résulte du premier diplôme ou titre obtenu) articles D6222-33 et R6222-16 du Code du Travail.

⚠ Les prérequis et les conditions d'entrée :

Satisfaire au positionnement d'entrée.

Art. 4. Le Certificat de spécialisation option « Travaux mécanisés de génie écologique » est accessible aux candidats titulaires :

- du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- le baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune ».
- d'un baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- d'un brevet de technicien agricole du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers ;

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Le salarié intervient sur des chantiers situés à l'extérieur, quelles que soient les conditions climatiques. Cet emploi requiert une bonne condition physique et une capacité de concentration compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux. Les activités exercées nécessitent l'utilisation et la bonne maîtrise de matériel et engins roulants, dans le respect des mesures de sécurité prévues. Les salariés qui effectuent les différentes opérations relatives à l'abattage des arbres doivent faire preuve d'une attention toute particulière à leur sécurité et à celle des usagers des espaces. Dans le cas de réalisation de travaux en milieu aquatique, savoir nager est indispensable. L'activité peut s'effectuer en hauteur, en altitude dans des zones escarpées et impliquer des travaux sur cordes en sécurité.

Contact : Mélanie GUYOT 04 90 60 80 90
melanie.guyot@educagri.fr

Campus Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Mise à jour : Mars 25



Contenu de la formation

La formation est structurée en modules.

Unité capitalisable / Capacité globale	Capacité	
UC 1 C1. Organiser des travaux mécanisés de génie écologique	1.1. Opérationnaliser les travaux mécanisés	Diagnostic du site S'approprier les enjeux du site et les caractéristiques du site Définition d'une stratégie d'intervention : définition et partage avec d'autres acteurs l'organisation spatiale et temporelle du chantier de génie écologique
	1.2. Préparer le matériel	Entretien journalier de la pelle mécanique : vérification et opération courantes d'entretien et mise en route Limitation de l'impact environnemental de la machine : veille sur l'impact de la machine lors de la préparation
UC 2 C2. Réaliser des interventions mécanisées de végétation et de suppression de biomasse	2.1. Réaliser des travaux de renaturation	Prise en compte des besoins de renaturation : régulation de l'intervention à partir de l'observation de la zone de travail. Réalisation de travaux : réalisation de travaux préparatoires et de végétalisation.
	2.2. Réaliser des interventions sélectives de suppression d'embâcles et de végétation	Sélectivité des travaux : intervention avec discernement sur les embâcles et la végétation Réalisation de travaux : adaptation d'un mode opératoire adapté aux particularités de l'intervention.
UC3 C3. Réaliser des interventions de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques	3.1. Réaliser des interventions sur la morphologie des milieux aquatiques	Valorisation du fonctionnement écologique de la zone humide : adaptation de l'intervention sur le potentiel naturel du milieu Réalisation de travaux : travaux de modelage à la pelle mécanique avec précision et dextérité
	3.2. Réaliser des travaux de protection de berges	Réalisation de l'ouvrage de protection : fonçage de pieux avec précision et finalisation de l'ouvrage Réalisation d'opérations de génie végétal et protection de berges : Travaux non mécanisés de génie végétal.

Modalités pédagogiques

Cours magistral. Travail de groupe. Démonstrations pratiques par le formateur. Réalisations pratiques par les apprenants. Autoévaluation.

Mise en situation professionnelle en chantier école.

Modalités d'évaluation

Evaluations en situations professionnelles des capacités secondaires.

Evaluations pratiques et entretien d'explicitation.

Validation de la formation

Les acquis des candidats sont certifiés au fur et à mesure de la maîtrise dont ils font la preuve en situation professionnelle. Le candidat ayant validé ses trois unités capitalisables se verra attribuer le certificat de spécialisation, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 4 (Fiche RNCP n° 36795-19/05/2022).

Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison, ...)



*Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr*